



# ANIMATEUR ASSISTANT D'ÉQUITATION

## Objectif

Préparation au Brevet d'Animateur Assistant d'Équitation Option Cheval et Poney

## Prérogative

Le titre d'Animateur Assistant d'Équitation permet d'exercer des fonctions d'encadrement de l'équitation contre rémunération. Les conditions et limites d'exercice sont : « découverte et initiation dans les activités équestres sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau IV ou supérieur dans le domaine des activités équestres ».

Ce cursus permet d'obtenir les pré-requis pour l'entrée au BP JEPS. L'Animateur Assistant d'Équitation est un titre à finalité professionnelle de niveau V.

Code RNCP/NSF : 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs  
Convention collective des centres équestres: 3603

## Prochaines dates de formation

Lundi 7 septembre 2020 – Lundi 1<sup>er</sup> février

## Conditions d'entrée

Avoir 18 ans révolus

Avoir une licence fédérale de compétition en cours de validité

Attestation de 1er secours – PSC1

Etre titulaire du galop 6 cavalier

Frais de dossier : Chèque de 50€

**Responsable de la formation :** Guillaume Narolles

## Equipe pédagogique

Guillaume Narolles BEES 1 - Audrey Pédesert BPJEPS Equitation

Complétée par des intervenants extérieurs

## Nombre d'heures

Suivant le positionnement

770 heures soit 110 jours dont

490 heures soit 70 jours en centre de formation et

280 heures soit 40 jours en stage de mise en situation

## Coût

4900€ - 10€/heure de formation

Hors frais de dossier et d'examen

Organisme de formation

N°72 64 03860 64 :

Les Ecuries de la Vallée  
Heureuse

N°SIRET : 533518619 00010



8 route des Pindats  
64110 Uzos



06 78 13 65 71  
06 21 99 14 79



audrey.pedesert@neuf.fr



ecuriesvalleeheureuse64.  
com



## Conditions de vente

Le centre de formation est un prestataire de services offrant une formation professionnelle à titre individuel à l'élève. La formation n'est pas liée à un contrat de travail.

A compter de la date de signature de la présente convention, l'élève dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter.

Après le délai de rétractation, l'élève effectue un premier versement d'un montant de 30% du prix dû par l'élève. (1470€)

A la suite du premier versement, l'élève devra s'acquitter pendant les 5 mois suivant du montant de 686€. Les frais du passage de l'examen (frais d'inscription, de transport, de logement, de location de cheval,...) sont à la charge de l'élève.

## Equipements et infrastructures

Equipements pour la pratique équestre :

- 1 carrière avec parc d'obstacle éclairée 40 x 60m
- 1 carrière dressage 20 x 60m
- 1 manège 20 x 20m éclairé
- 1 manège 20 x 40m éclairé
- des terrains en herbes et chemins de balade
- matériel pédagogique pour différentes disciplines (pony-games, tir à l'arc, travail à pied, equifun, voltige,...) et pour chaque équidé (selles, filets, tapis, brosses,...)
- camion 8 places chevaux

Club-house climatisé avec douches et coin cuisine, grand écran, ordinateur et connexion internet

## Cavalerie

6 shetlands, 2 poneys B, 6 poneys D, 6 chevaux de club, 4 chevaux de commerce, 8 chevaux de propriétaires

## Activités et public accueilli

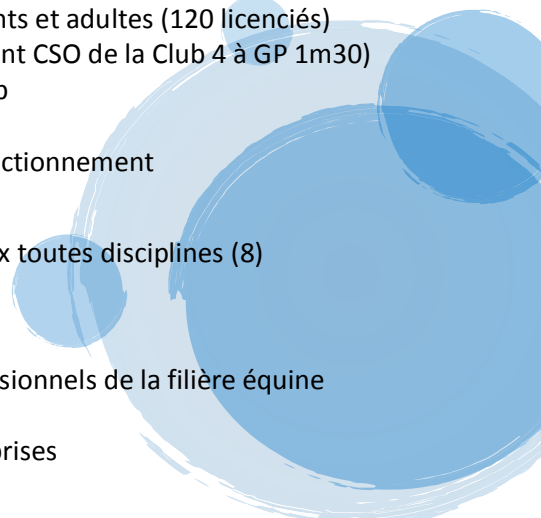
**Ecole Française d'Equitation :**

- Enfants à partir de 2 ans, adolescents et adultes (120 licenciés)
- Loisir et compétition (Principalement CSO de la Club 4 à GP 1m30)
- Personnes en situation de handicap
- Ecoles, centres de loisirs, CE,...
- Stages à thème enfants ou de perfectionnement

**Ecurie de propriétaires :**

- Cavaliers propriétaires tous niveaux toutes disciplines (8)

**Organisme de formation :**

- Formations diplômante : AAE
  - Formation continue pour les professionnels de la filière équine (technique et pédagogique)
  - Formation continue pour les entreprises
- 

## CONTENU

### **Module 1 : Accueil, encadrement, animation, communication, pédagogie et connaissance des publics, préparation et contenus de séances, préparation de sorties, conduite de sorties (250 heures).**

- ◆ M 1.1 Connaissance des publics et leurs particularités
- ◆ M 1.5 La pédagogie : apprentissage, stratégies, démarches, communication
- ◆ M 1.6 Progression technique, plan de formation fédéral
- ◆ M 1.7 Prise en compte de la sécurité dans l'animation, sécurisation de l'encadrement
- ◆ M 1.8 Prise en compte de la sécurité en extérieur, sécurisation de l'encadrement
- ◆ M 1.9 Mettre en œuvre une procédure d'alerte et de secours d'urgence
- ◆ M 1.10 Rôle de l'enseignant, relation enseignant enseigné
- ◆ M 1.11 Animation de séance, ambiance, communication, dynamique de groupe
- ◆ M 1.12 Prise d'information sur le cavalier, diagnostic
- ◆ M 1.13 Situations d'enseignement, jeux, aménagement du milieu, gestion de l'espace
- ◆ M 1.14 Préparation d'une sortie en extérieur, code de la route, usages des chemins.
- ◆ M 1.15 Conduite et sécurisation d'une sortie en extérieur

### **Module 2 : Equitation, travail à pied (75 heures).**

- ◆ M 2.1 Travail à la longe enrênée, aux longues rênes, saut à la longe
- ◆ M 2.2 Technique équestre : plat, obstacle
- ◆ M 2.3 Technique équestre en extérieur et en terrain varié
- ◆ M 2.4 Embarquer, débarquer un cheval ou un poney

### **Module 3 : Connaissances, soins et entretien des chevaux ou poneys, des installations et des équipements (115 heures).**

- ◆ M 3.1 Connaissances des poneys : races, catégories de taille, etc
- ◆ M 3.2 Connaissances du poney ou du cheval : modes de vie, comportements,
- ◆ M 3.3 Alimentation, abreuvement : bases de rationnement, précautions
- ◆ M 3.4 Entretien des litières, des équipements et des terrains
- ◆ M 3.5 Pansage et soins courants
- ◆ M 3.6 Maladies, vermifuges, secourisme équin, conduite à tenir

### **Module 4 : Environnement institutionnel et réglementaire, la fédération, le club (50 heures).**

- ◆ M 4.1 L'environnement institutionnel du club ou poney-club
- ◆ M 4.2 L'entreprise club, notions d'économie, des coûts, des produits
- ◆ M 4.3 Règlementation de l'encadrement de l'équitation et de l'accueil des mineurs
- ◆ M 4.4 Conception de stages spécifiques équitation
- ◆ M 4.5 Promotion des activités et animations du club
- ◆ M 4.6 Règlementation du transport
- ◆ M 4.7 La fédération, la licence, les assurances, le site internet

### **Module 5 : Stage de mise en situation professionnelle (280 heures).**

- ◆ Appréhender la vie d'un club/poney club en observant le savoir-faire de l'équipe en place, en participant, sous tutorat, à toutes les activités du centre.
- ◆ Mettre en pratique les acquis de la formation